



L'Europe à la portée de votre entreprise.

Rhône-Alpes / Auvergne



Accédez aux financements européens pour vos projets de R&D

Le 7^e Programme Cadre de Recherche et Développement

Guide pour les PME

**Les points essentiels
pour une première approche**

- > Innovation
- > Recherche & développement
- > Réseaux
- > Financement
- > Europe

le 7^e PCRD, qu'est-ce que c'est ?

Le septième Programme - Cadre de Recherche et de Développement technologique (7^e PCRD) est le principal instrument de l'Union Européenne en matière de **financement de la recherche et du développement** à l'échelle européenne.

Couvrant la période 2007-2013, le programme est doté d'un budget de 53,2 milliards d'euros sur sept ans.

Ce programme co-finance des projets de R&D sélectionnés par la Commission Européenne.

Pour qui ?

Les entreprises de toute taille dont les PME, les centres de recherche, les universités, les administrations publiques.

Quelle place pour les petites et moyennes entreprises (PME) ?

Au sein du 7^e PCRD, il existe 4 grands programmes dont 2 sont particulièrement pertinents pour les PME :

- > le programme "COOPERATION",
- > le programme "CAPACITÉS".

Ces deux programmes permettent de mener des **projets collaboratifs de R&D** comportant une **dimension européenne** : il s'agit donc de travailler en partenariat (ou "consortium") pour atteindre des objectifs de recherche établis dans une proposition de projet. Pour sécuriser les relations entre partenaires européens, un accord de consortium est formalisé avant le début du projet pour définir le rôle et les bénéfices de chacun au sein du consortium.

Les pays concernés par ces programmes sont : les 27 de l'Union Européenne mais aussi les pays en voie d'adhésion, les pays associés et même, dans certains cas, les pays tiers.

©Jean-Luc Mège Photographies



Le 7^e PCRD, un moyen de développement pour les PME ?

Les projets collaboratifs du PCRD peuvent vous permettre de développer :

- > des produits, des technologies
- > une présence sur de nouveaux marchés
- > des relations avec des nouveaux partenaires
- > des connaissances

... et de consolider

- > votre positionnement technologique
- > la reconnaissance des compétences de votre entreprise
- > un réseau européen

“Le financement de la recherche nous a permis de démultiplier nos efforts de R&D et d’accélérer notre développement sur le secteur aéronautique.”

“Le PCRD, c’est une opportunité de mieux connaître les enjeux et les problématiques d’un secteur.”

“Avec les projets européens de R&D, nous explorons de nouveaux concepts qui viendront alimenter nos innovations de demain.”

“Le projet nous a permis d’avoir des contacts professionnels et un réseau étendus.”

© Jean-Luc Mège Photographies



Pour les PME les plus performantes en matière de R&D

Les entreprises qui ont participé à ce type de programme ont pu développer/créer un réseau de partenaires, des savoir-faire, financer une partie de leur R&D et pour certaines : approcher les grands groupes, faire connaître leurs compétences auprès d'acteurs majeurs de leur domaine d'activité, ou atteindre un plus grand leadership dans des domaines clés de la technologie.

Le programme **"COOPERATION"**, noyau dur du 7^e PCRD (budget de 32,2 milliards d'euros sur un budget total de 53,2 milliards) favorise **une recherche collaborative à travers l'Europe et d'autres pays partenaires.**

Pour l'Union Européenne, l'**objectif** est de renforcer la compétitivité des entreprises, en particulier des PME en leur permettant d'accroître leurs efforts de recherche, via le développement de réseaux de coopération, et en leur permettant d'acquérir d'autres savoir-faire technologiques.

Le programme "coopération" permet ainsi un **véritable positionnement de l'entreprise** sur ses marchés stratégiques, mais aussi sur des marchés cibles : il devient possible d'approcher tous les acteurs clés d'un domaine grâce à ses compétences techniques. La participation à des projets européens est donc complémentaire à une approche commerciale des grands groupes.



Les grandes règles de fonctionnement : programme “COOPERATION”

Ce programme est organisé autour de 9 domaines de recherche prédéfinis par la Commission Européenne, répartis comme suit :

Domaine	Budget (en milliards d'€)
Santé	5 984
Alimentation, agriculture et biotechnologie	1 936
Technologie de l'Information et de la Communication	9 080
Nanosciences, Nanotechnologies, Matériaux et Nouvelles technologies de production	3 467
Énergie	2 236
Environnement	1 886
Transport	4 150
Sciences Socio-économiques et humaines	607
Sécurité et espace	2 858
TOTAL	32, 204 milliards d'€

Au sein de ces 9 domaines de recherche, la Commission Européenne lance régulièrement des **appels à propositions** (appelé “calls” en anglais) : la réponse à ces appels se fait au travers de consortia de partenaires complémentaires qui s'organisent pour travailler ensemble sur un sujet spécifique (en se répartissant le travail selon les spécialités de chacun).

Un appel à proposition correspond un sous-thème lié à un des 9 domaines précédemment cités.

Ces sous-thèmes sont annuellement définis, il est donc possible d'anticiper l'objet des “calls” lancés par la CE. Tous les domaines de recherche sont traités chaque année.

©Bayer Cropscience AG



Le **consortium** qui répond à un appel à propositions doit comprendre au minimum 3 partenaires de 3 pays différents.

Néanmoins, un consortium type comprend en moyenne 6-8 partenaires qui se répartissent des activités groupées en "lot" appelés en anglais "work packages".

Les **activités financées** dans le cadre de ce consortium sont : la recherche, la démonstration (viabilité du projet, potentiel économique), la gestion de projet (coordination entre partenaires), la dissémination des résultats (diffusion des résultats du projet).

Pour être retenu, il est essentiel que le projet du consortium ait une dimension européenne clairement justifiée.

À NOTER

*Les PME ayant des compétences en R&D peuvent également bénéficier du programme "Recherche au profit des PME", mais cette fois-ci en tant que prestataires de recherche : elles réaliseront, en collaboration avec un ou plusieurs partenaires de R&D, des travaux qui bénéficieront à des PME européennes et qui seront financés entièrement par le PCRD.
Voir les détails du programme "CAPACITÉS" ci-contre.*



Pour les PME qui ont des problèmes technologiques à résoudre ou qui ont peu de capacités internes de R&D

Participer au Programme “CAPACITÉS” peut permettre à une PME d’avoir une réponse (un résultat de recherche) à un problème technique, quel que soit le domaine d’activité visé. En effet, il n’y a pas de thématiques définies par la Commission Européenne.

Le principe est d’externaliser cette Recherche et Développement auprès de prestataires spécialisés qui travailleront pour votre compte.

Les grandes règles de fonctionnement : programme “CAPACITÉS – recherche au profit des PME”

Une PME qui souhaite participer à l’axe “Recherche au profit des PME” du programme “CAPACITÉS” doit avoir un problème technique de Recherche et Développement à résoudre et ce problème doit être commun à, au moins, 2 autres PME issus de 2 autres pays européens (cf fiche “Qu’est-ce qu’une PME européenne ?”).

© Communauté européenne



Ces PME forment un consortium et confient le problème à résoudre à des **prestataires de recherche**.

Les prestataires de la recherche (c'est-à-dire les fournisseurs de la solution technique) doivent être au minimum 2 et doivent être totalement indépendants des PME bénéficiaires.

Ces prestataires peuvent être : des universités, des centres de recherche mais aussi des entreprises.

Le problème commun à résoudre ne fait pas l'objet d'un appel thématique lancé par la Commission Européenne, le sujet étant à l'initiative du consortium.

Il est cependant nécessaire de surveiller les appels à propositions "CAPACITÉS" appelés :

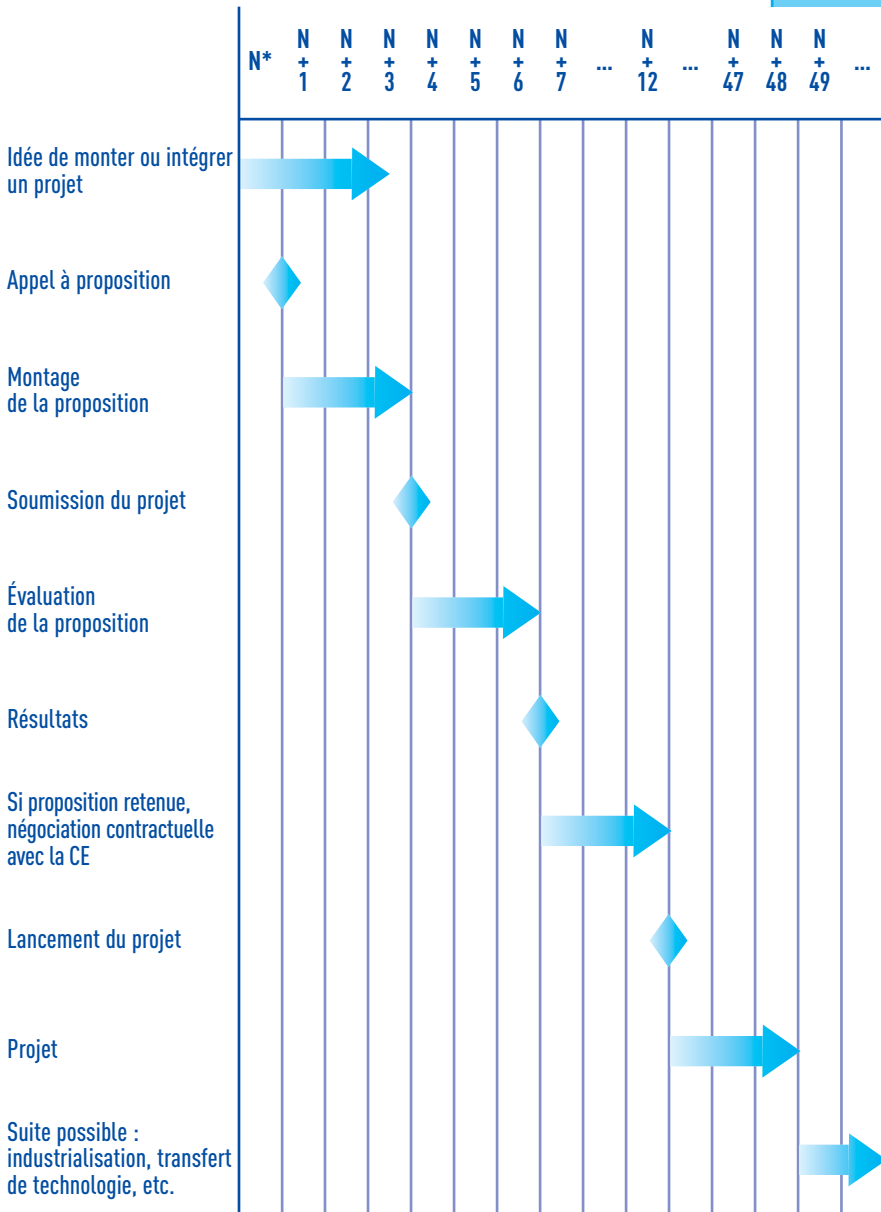
> "calls : Research for SMEs" pour connaître les dates de soumission des projets.

Les PME qui ont un problème de R&D à résoudre reçoivent une subvention basée sur un budget global comprenant des dépenses internes (temps affecté au suivi technique de l'opération et management) et des dépenses externes (paiement des prestataires de R&D).

La subvention maximale accordée par l'Europe est plafonnée à 110% des coûts externes payés aux prestataires de R&D. Les PME bénéficient d'un avantage supplémentaire : elles disposent des résultats de recherche.



Le cycle de vie d'un projet



*N = mois

Récapitulatif

	Programme COOPERATION	Programme CAPACITÉS
Domaines de recherche	9 domaines définis	Pas de domaines/sujets définis
Appels lancés par la Commission Européenne	Appels thématiques	Appels non thématiques
Positionnement Recherche et Développement	Je souhaite développer mes capacités de R&D ou les mettre à disposition afin de me faire connaître	J'ai besoin de sous-traiter des travaux de R&D pour résoudre un problème technique Je suis capable de résoudre un problème technique en collaboration avec d'autres partenaires de recherche et pour un consortium de PME
Durée moyenne du projet	3-4 ans	Environ 2 ans

© Communauté européenne



Suis-je dans la cible du PCRD ?

Les partenaires du consortium Enterprise Europe Network Rhône-Alpes / Auvergne se proposent, via un entretien avec le chef d'entreprise de :

- > Vous transmettre les grandes règles de participation aux projets collaboratifs de R&D proposés dans le cadre du 7^e PCRD
- > Vérifier ensemble l'intérêt et la pertinence du 7^e PCRD par rapport à la démarche et la situation actuelle de votre entreprise.

©Bayer Cropscience AG



Les fiches complémentaires et ciblées pour aller plus loin

en téléchargement sur le site :

<http://www.entreprise-europe-raa.fr/accéder-aux-programmes-europeens-de-r-d/>

- 1) Les autres programmes européens et/ou nationaux
- 2) Qu'est-ce qu'un programme de travail ?
Comment surveiller les appels à propositions ?
- 3) Cycle de vie du projet
- 4) Les dépenses éligibles et les taux de financement
- 5) Le travail en consortium
- 6) Qu'est ce qu'une PME au sens européen ?
- 7) Aller plus loin : sources d'info, PCN, sites internet, cordis

VOS CONTACTS

CCI de Clermont-Ferrand / Issoire

Courriel : een@clermont-fd.cci.fr
Tél. 04 73 43 43 22

CCI de Grenoble - GREX

Courriel : elodie.wagner@grenoble.cci.fr
Tél. 04 76 28 28 09

CCI de la Haute-Savoie

Courriel : europe@haute-savoie.cci.fr
Tél. 04 50 33 72 00

CCI de Lyon

Courriel : een@lyon.cci.fr
Tél. 04 72 40 59 71

CRCI Auvergne

Courriel : een@auvergne.cci.fr
Tél. 04 73 60 46 66

CRCI Rhône-Alpes

Courriel : een@rhone-alpes.cci.fr
Tél. 04 72 11 43 08